

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DU RHONE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 9 OCTOBRE 2023



Publié le **11 OCT. 2023**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 3 octobre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023_108

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

OPÉRATION DE
LOGEMENT SOCIAL PAR
LYON MÉTROPOLE
HABITAT _ 53 RUE COSTE
_ PARTICIPATION
FINANCIÈRE DE LA VILLE

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, Mme GEHIN, Mme HAMZAOU (par proc. à Mme FRIOLL), Mme CRESPIY (par proc. à M. TOLLET), M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA), M. BALANCHE (par proc. à Mme MAINAND), M. MANINI (par proc. à M. THEVENOT), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), M. ATTAR BAYROU (par proc. à Mme GEHIN), Mme VERNAY (par proc. à Mme BLACHERE), M. AURELLE (par proc. à Mme WEBANCK)

Etai(en)t absent(s) :

M. HABERLE

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **11 OCT. 2023**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20231009-D2023-108-DE

Rapport de : Côte TOLLET

Lyon Métropole Habitat (L. M. H.) est le premier Office Public de l'Habitat de la Métropole avec plus de 33 400 logements sociaux. Sur Caluire et Cuire, L. M. H. compte, au dernier inventaire S. R. U., 1 521 logements situés majoritairement dans les quartiers de Montessuy, Saint Clair et Cuire le Bas.

Le bailleur s'est porté acquéreur en vente en l'État Futur d'Achèvement de 51 logements dans un programme immobilier réalisé par Pitch Immo au 53 rue Coste. Ces biens sont répartis en 36 P. L. U. S. (dix-huit T2, douze T3, quatre T4 et deux T5) et 15 P. L. A. I. (sept T2, cinq T3, un T4 et deux T5) pour une surface utile de 3 095 m². Pour permettre l'équilibre financier du projet, le bailleur sollicite de la Ville une participation financière globale de 108 325 €, soit 75 425 € au titre du P. L. U. S. et 32 900 € pour les P. L. A. I. Ces montants sont calculés sur la base de 35 €/m² de surface utile.

Ces logements seront intégrés dans le décompte effectué au titre de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S. R. U.) et le montant de la subvention pourra venir en déduction, le cas échéant, du prélèvement prévu par l'article L.302-7 du Code de la construction et de l'habitation.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'APPROUVER le principe de la participation financière de la Ville de Caluire et Cuire à l'opération de logements réalisée par L. M. H. au 53 rue Coste (36 P. L. U. S. et 15 P. L. A. I.);

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière;

- DE DIRE que la dépense de 108 325 € sera imputée au budget de la Ville selon le plan de compte nature 204 182;

- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 11 OCT. 2023
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE



LE MAIRE

Philippe COCHET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.